

Bulletin trimestriel de la section académique de Montpellier - Novembre 2009 - N°221

Notre site vous informe :

<http://www.montpellier.snes.edu>

Pour nous contacter :

s3mon@snes.edu

**Élections FSU
du 5 au 26 novembre :
VOTEZ !**

**Pour l'école,
pour notre métier :
TOUS EN GRÈVE
mardi 24 novembre**

Sommaire :

PAGE 2 :

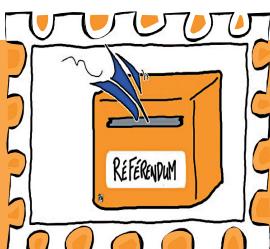
- Stagiaires 108 h
- Accès au corps des agrégés
- Congés formation
- Élections FSU

PAGE 3 :

- Tous en grève le 24 novembre

PAGE 4 :

- Avancement
- Temps partiel
- Notation administrative
- Mutations interacadémiques



**La poste :
signez et envoyez
la carte pétition**

PRIX : 0,30 €
MONTPELLIER SNES
Enclos des Lys B - 585 Rue de l'Aiguelongue
MONTPELLIER - 04 67 54 10 70
Port payé - Dispensé de timbrage
Presse - Montpellier CT

Pour le Service Public, pour notre métier

L'École, la Poste, la Santé ... tous les sondages le confirment : l'avenir des Services Publics, menacés par la politique gouvernementale, devient une préoccupation majeure pour l'opinion publique.

En donnant une dimension nouvelle à ce mouvement d'opinion, déjà puissant dans notre secteur après nos mobilisations de l'an dernier, le succès de la « votation » citoyenne contre la privatisation de La Poste, avec plus de 2,3 millions de participants, a conforté les perspectives de construction d'un large mouvement social.

C'est dans ce contexte que s'inscrit notre appel à la grève du 24 novembre, pour mettre en échec la politique gouvernementale de démantèlement du Service Public d'Éducation.

Postes non pourvus, classes surchargées, diminution de l'offre de formation, remplacements sacrifiés, explosion de la précarité ... mais aussi dégradation des conditions de travail, d'affectation et d'exercice de notre métier : l'hypercommunication gouvernementale ne peut plus masquer les conséquences dévastatrices de sa politique de suppressions massives de postes : 11200 en 2008, 13500 à cette rentrée, 16000 l'an prochain ...

Ensemble, exigeons une autre politique

Le 24 novembre, c'est toute notre profession qui est appelée à se mobiliser pour mettre en cause publiquement une politique qui met notre métier en danger, asphyxie le système éducatif et sacrifie l'avenir de nos élèves.

Il est possible d'imposer d'autres choix à ce gouvernement : nos mobilisations de l'an dernier, notamment sur la réforme des lycées, en sont la preuve.

L'accord est aujourd'hui quasi unanime pour condamner les suppressions de postes et exiger un autre budget pour l'École. Le Snes et la Fsu ont multiplié les initiatives pour construire l'unité la plus large possible. La Cgt et Sud-Éducation appellent avec tous les syndicats de la Fsu à la grève le 24 novembre, et nous multiplions les contacts aux niveaux national, académiques et départementaux pour élargir cet appel.

Il faut une autre politique pour le Service Public d'Éducation, ambitieuse pour la jeunesse de notre pays, les postes et les moyens pour donner un enseignement de qualité à tous les jeunes.

Il faut une autre politique pour les personnels, l'amélioration de nos carrières, de nos conditions de travail et d'affectation, le respect et l'amélioration de nos statuts, le respect et la revalorisation de notre métier.

Tous en grève le 24 novembre

Réunissons-nous en Assemblée Générale dans tous les établissements, mobilisons notre profession pour qu'elle soit massivement en grève le 24 et participe aux manifestations, débattons des suites à donner à notre mouvement, dans l'Éducation nationale, dans la Fonction Publique et dans les Services Publics.

Multiplions les initiatives en direction de l'opinion et des parents d'élèves : leur soutien et leur mobilisation est aussi une des clefs du succès.

STAGIAIRES 108 HEURES VIGILANCE DE RIGUEUR

Le moins qu'on puisse dire, c'est que le dispositif ministériel est confus et ambigu, voire dangereux.

Et qu'il nécessite toute notre **vigilance**, une **prise de position collective** dans les établissements où il est mis en place, et des **préalables clairs à faire acter** : le strict **respect du volontariat**, le **refus**, pour les professeurs référents et pour les stagiaires, **de toute autre tâche** – remplacement ou autre – que celle relevant du strict cadre du stage, et la **maîtrise de son déroulement et de son organisation** par le professeur ou le Cpe concerné.

Dans notre académie, nos interventions ont amené le rectorat à modifier sensiblement la circulaire initiale (cf. notre site académique). Si ces modifications écarteront plusieurs dangers sur « l'utilisation possible » du professeur référent ou du stagiaire, des questions lourdes restent posées quant aux objectifs du dispositif et à son intérêt pédagogique.

Des collègues ont eu la surprise d'apprendre qu'ils étaient proposés comme professeurs référents, avec dans certains cas « d'insistantes incitations » locales qui confirment la nécessité de faire respecter le volontariat pour la

désignation des professeurs référents, de veiller à ce que, pendant la phase « en responsabilité », ils n'assurent aucune autre tâche que des tâches d'appui et d'intervention dans les classes en direction des stagiaires, et que le choix et la durée de cette phase soient laissés à leur appréciation.

La rémunération des référents est enfin prévue : elle serait de 49,16 € (la circulaire rectoriale ne fait état que de professeurs ou CPE référents

censés intervenir sur les stages en responsabilité) par semaine de stage et par stagiaire étudiant dans la limite d'un plafond (6 semaines pour les enseignants, 3 pour les Cpe).

Mais là encore, la distinction faite par la circulaire ministérielle entre différents types de stage confirme les ambiguïtés de ce dispositif en principe transitoire.

B. DUFFOURG

LISTE D'APTITUDE ACCÈS AU CORPS DES AGRÉGÉS

Conditions requises : être en activité, âgé d'au moins 40 ans au 1/10/2009, avec 10 ans de services effectifs d'enseignements dont 5 dans le corps actuel (certifié, PLP2).

Les candidatures se font via I Prof en janvier, en saisissant la lettre de motivation et le CV « statutaire » (modèle sur le site du Snes), **seules pièces qui permettent de défendre les dossiers** des collègues puisque le ministère refuse toujours l'instauration d'un

barème clair et transparent. N'hésitez pas à vous mettre en contact avec votre inspection qui fait les propositions dans chaque discipline.

Prenez contact avec les élus agrégés Snes pour plus de renseignements, et pensez à **joindre le CV et la lettre de motivation à votre fiche syndicale !**

C. POUS

CONGÉS FORMATION COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL

Suite à nos demandes, le rectorat a enfin réuni un groupe de travail le 23 octobre sur la question des congés formation. L'administration envisage de réduire la durée du congé formation à 6 mois (elle est actuellement de 10 mois) du 1^{er} novembre au 1^{er} mai, pour les collègues préparant l'agrégation interne ; cette durée pouvant aller jusqu'à 10 mois pour toute autre formation, après avis des corps d'inspection, la DPE continuant de « réservé » 4 à 5 congés pour des personnels en situation particulière.

Cette proposition, si elle permet au rectorat d'augmenter le nombre de collègues bénéficiant

d'un congé formation, risque de mettre en difficulté les candidats à l'agrégation interne : nous demandons que les collègues aient le choix entre 6 et 8 mois et, qu'en cas d'échec à l'agrégation interne, ces collègues, n'ayant pas épousé leurs droits au congé formation rémunéré (12 mois), conservent les points liés aux demandes non satisfaites.

Nous avons dénoncé l'insuffisance globale du nombre de congés depuis plusieurs années et nous nous sommes opposés à la possibilité d'un droit de « veto » des corps d'inspection sur les demandes de congé hors agrégation.

Nous avons ensuite proposé un meilleur équilibre

du barème en attribuant un point par demande non satisfaite, sans plafond, en complément du point par échelon et demandé la possibilité pour les personnels à temps partiel, retenus pour un congé formation, de renoncer à ce temps partiel durant l'année de formation. Enfin, nous avons demandé, que comme pour les autres corps, un contingent soit attribué aux non titulaires : MA, CDI et CDD les plus anciens.

Un nouveau groupe de travail définira le barème et les conditions définitives d'attribution pour la rentrée prochaine.

A. ROUSSEL

Élections internes

ÉLECTIONS FSU UN VOTE TRÈS... TENDANCES !

La FSU n'est pas l'EPAD (Établissement où Papa m'A Désigné). Pas de pape et de népotisme, mais des instances fédérales issues d'un vote de tou(te)s les syndiqué(e)s. On y pratique donc un concept rare en cette époque : la démocratie directe. Rare et donc précieux. Aussi la participation à ce scrutin est-elle essentielle, garante de la légitimité des responsables départementaux et nationaux de la FSU. En pratique : - le vote se déroule du **5 au 26 novembre**

- il est organisé par chaque syndicat national (il y en a 23 dans la FSU).

Pour le SNES, il a lieu dans les établissements ; et pour les retraité(e)s : vote par correspondance dans chaque département

- il comporte 2 votes nationaux (le bilan : Rapport d'Activité ; le projet : Vote d'orientation) et des votes départementaux spécifiques (voir les publications départementales du SNES et de la FSU)

- il est très tendances : la FSU est construite

sur l'expression pluraliste en son sein. Aussi les votes d'orientation sont-ils proposés par différents courants de pensée.

Après ce vote, 2 moments importants : les congrès dans chaque département pour préparer le congrès national (6^e du nom) qui aura lieu à Lille du 1^{er} au 5 février 2010.

La démocratie est exigeante, alors tou(te)s aux urnes !

B. HUMEAU

POUR LE SERVICE PUBLIC, POUR NOTRE MÉTIER TOUS EN GRÈVE LE MARDI 24 NOVEMBRE

Conditions d'enseignement dégradées, postes non pourvus, remplacements sacrifiés ... le gouvernement a de plus en plus de mal à masquer les effets dévastateurs de sa politique et des suppressions massives de postes (40000 en 3 ans !). Nos élèves sont les premiers à en payer le prix, et les conditions d'exercice de notre métier en sont de plus en plus lourdement affectées.

Le 24 novembre, c'est toute la profession qui doit se mobiliser pour interpeller publiquement le gouvernement, et exiger une autre politique pour le service Public d'Éducation, pour la jeunesse de notre pays et pour défendre notre métier et nos statuts et pour une véritable revalorisation pour tous.

L'AVENIR DU SERVICE PUBLIC

« Techniquement réussies » pour les ministres, toujours synonymes de nouvelles dégradations pour la profession ! Le hiatus s'agrandit, rentrée après rentrée, révélateur du fossé qui sépare la politique gouvernementale du terrain, et que les effets de communication ne résorberont pas.

Offre de formation qui s'amenuise, options qui disparaissent, classes toujours plus surchargées qui ne permettent pas une prise en charge satisfaisante des élèves ... autant de réalités que le ministre retoque d'un revers de « taux d'encadrement » qui resteraient « stables » ! Pure gestion comptable, sans surprise, de la part d'un ancien DRH en mission pour appliquer à notre profession les recettes managériales du privé.

Le 24 novembre, plaçons au premier plan l'avenir des jeunes et du Service Public d'Éducation, ses missions dont le fondement est d'apporter à tous les élèves le service maximum, la spécificité de notre métier et de notre statut, qui lie l'enseignant à la nation et exige du gouvernement reconnaissance et considération. Autant dire : exiger des moyens supplémentaires et mettre à mal le dogme des suppressions de postes.

REFRAIN

« Les conditions de travail se dégradent » : à chaque rentrée le même refrain, pourrait-on reprocher au Snes s'il n'était le porte-parole de milliers de collègues qui dénoncent l'aggravation de la pénibilité du métier, par le biais, entre autres, de l'opération vérité.

À la liste tristement rituelle des points précis qui pèsent au quotidien - imposition des HSA, classes surchargées, dédoublements insuffisants - s'ajoutent les éléments symptomatiques d'une dégradation plus profonde : augmentation des services partagés, réunionniste aiguë faisant exploser le temps de présence dans l'établissement, multiplication de tâches qui n'ont trop souvent que de lointains rapports avec l'enseignement, manque de formation continue, individualisation des carrières, « pressions » administratives ...

Le 24 novembre, entonnons et faisons connaître auprès des média et du gouvernement le refrain des « conditions de travail qui se dégradent », la dénaturation de notre métier et de nos missions. Exigeons la prise en compte de cette pénibilité et une réduction de la charge de travail.

TOUCHE PAS À MON POSTE

De plus en plus de collègues sont touchés par la multiplication des postes à compléments de service, qui crée des situations dépassant les limites du supportable.

Hormis dans quelques disciplines (langues rares ...) et/ou établissements ruraux - où ils sont « structurels » et doivent alors être « faisables », et compensés : décharges horaires, indemnités, remboursement des frais - ces « postes » ont pour seule « justification » la gestion « à l'heure près » ... et les suppressions massives de postes.

Cette politique dévastatrice de gestion des postes et des personnels doit cesser !

Le Snes est intervenu auprès du rectorat pour y porter cette exigence. Elle sera aussi au cœur de la grève du 24 novembre.

REEMPLACEMENT : DROITS ET STATUTS DES TZR

Quand on supprime plus de 40 000 postes en 3 ans, on taille dans la chair ! Cette année, le ministère s'est attaqué au remplacement et aux TZR. Avec 25% de TZR en moins (de 1000 à 750), le « potentiel de remplacement » de notre académie a été fortement amputé. Et la majorité d'entre eux servent aujourd'hui à couvrir les postes vacants par manque de professeurs.

Le respect de leurs compétences disciplinaires est de plus en plus remis en cause, notamment en STI et pour de nombreux collègues nommés en LP. Nous avons rappelé au rectorat notre exigence de voir respectées les qualifications des TZR et qu'un TZR ne peut être pas affecté à temps complet à l'année hors discipline, et demandé le paiement des frais de déplacement depuis l'établissement de rattachement pour les collègues en AFA.

REMPLACEMENTS « DE ROBIEN » : VIGILANCE !

Moins de TZR, plus de pression dans les établissements sur ce que le ministère nomme « l'auto remplacement », avec derrière l'idée que pourvu que les élèves soient « gardés », peu importe ce qu'ils font. Pour le Snes, remplacer ne s'improvise pas. C'est une mission qui doit être assurée par des personnels titulaires et volontaires. Organisons collectivement l'action dans les établissements contre toute imposition de remplacement à des collègues non volontaires.

PRÉCARITÉ EXIGEONS UN PLAN DE TITULARISATION

Moins de postes aux concours, moins de titulaires, plus de précaires. Fin octobre, il y avait déjà dans notre académie autant de contrac-tuels d'enseignement qu'en juin dernier : près de 550 collègues employés dans des conditions de salaire et de travail inadmissibles. Les élus et le collectif SNES non titulaires tiennent des permanences spécifiques au siège académique du SNES. Une réunion a eu lieu en septembre avec les non titulaires des PO, suivie d'une conférence de presse lors de la journée d'action du 7 novembre. Nous avons aussi fait paraître dans un grand quotidien régional des témoignages de collègues précaires et dénoncé l'explosion de la précarité, conséquence directe des suppressions de postes.

Nous intervenons auprès du rectorat pour obtenir une grille de salaire décente prenant en compte les diplômes pour les collègues en CDD et CDI, des congés formation pour préparer les concours, des indemnités de déplacement. A tous les niveaux, académique et national, tous ensemble, exigeons un plan de titularisation pour nos collègues non titulaires.

PÉNIBILITÉ AU TRAVAIL

La pénibilité au travail est au cœur de l'actualité.

Stress, santé, gestion individuelle... les dérives du « management » sont au cœur de l'actualité.

Comment y faire face collectivement ?

C'est l'objet du stage organisé le 15 décembre par la Fsu de l'Hérault, avec la participation de Willy Pelletier et Yves Baunay.

CERTIFIÉS, CPE, COPSY AVANCEMENT D'ÉCHELON

Les CAPA des CPE et des Copsy ont lieu le 18 novembre, celle des certifiés le 5 janvier. Elles examinent la situation des collègues promouvables au choix et au grand choix, entre le 1/09/09 et le 31/08/2010, c'est-à-dire ceux qui ont atteint la durée nécessaire de séjour dans l'échelon pour être promus. 30 % des promouvables au grand choix sont promus, et 5/7 des promouvables au choix. Les collègues sont classés par échelon et par ordre décroissant de la note sur 100 pour les certifiés (note pédagogique + note administrative), sur 20 pour les CPE et les Copsy (note administrative), et à note égale en fonction de l'ancienneté dans le grade, puis dans l'échelon actuel, du mode d'accès à cet échelon et enfin de l'âge. L'année dernière, suite à nos interventions dénonçant les inégalités dues aux retards d'inspection, le rectorat, en liaison avec les inspecteurs, avait attribué aux

collègues de certaines disciplines un point de plus à leur note pédagogique. Il renonce cette année à cette mesure, mais les inégalités demeurent. Le Snes intervient pour que les collègues qui ont un retard d'inspection de plus de 5 ans se voient attribuer, pour cette opération de gestion, la note pédagogique moyenne de leur échelon actuel lorsque leur note est inférieure à celle-ci. Le rôle des élus en CAPA est avant tout de vérifier les tableaux de promotion : pourcentages de promotion, dates de promouvabilité, notes de chacun, prise en compte de l'ASA... et d'éviter qu'aucun collègue ne soit oublié (congé parental, retour de disponibilité, provenant d'une autre académie ...).

Comment y parvenir ? Grâce à la fiche de suivi ci-dessous ! Remplissez-la !

F. DENJEAN-DAGA

Mutations inter 2010

Ouverture du serveur :
19 novembre, 12h jusqu'au 8 décembre, 12 h

Temps partiel

Les temps partiels peuvent se demander jusqu'au 31 mars 2010. Il est néanmoins recommandé de respecter les dates rectoriales : décembre-début janvier. Depuis deux ans, le rectorat refuse aux certifiés la quotité de 80% pour le temps partiel de droit pour éléver un enfant de moins de 3 ans, ce qui prive les collègues du cumul de la surrémunération et de l'APE. Après plusieurs interventions du Snes, le rectorat devrait infléchir sa position mais la vigilance reste de mise.

NOTATION ADMINISTRATIVE

La campagne de notation administrative a lieu fin décembre – début janvier. Les notes sont encadrées par une grille liée à l'échelon détenu au 31 août 2009. Le recteur peut donc revenir sur la notation du chef d'établissement si elle est au delà du plafond.

Avant d'établir la notice définitive, il est conseillé au chef d'établissement de vous communiquer une proposition de note qui doit servir de base de **discussion : la note ainsi que l'appréciation littérale peuvent donc être modifiées à ce stade.** Ne doivent pas figurer dans l'appréciation des éléments se rapportant à des absences liées à des congés maladie, de maternité ou à l'activité

syndicale. L'année dernière, le Snes a obtenu que le rectorat demande à des chefs d'établissement de revoir leur appréciation.

Pour les collègues exerçant sur plusieurs établissements, le chef d'établissement notateur (pour les TZR celui de l'établissement de rattachement) doit prendre contact avec le(s) chef(s) d'établissement de(s) l'établissement(s) d'exercice.

Vous pouvez contester la notation en demandant la révision de votre note en CAPA sur la notice définitive **et** en joignant un courrier argumentant votre demande. Le rectorat demandera alors au chef d'établissement un rapport qu'il est fondamental de se voir communiquer.

Les contestations seront examinées par la CAPA courant mars.

Le Snes est attentif à l'examen de toutes ces contestations ; elles sont parfois le révélateur de dysfonctionnements dans l'établissement et donc un moyen d'attirer l'attention du rectorat. Si vous contestez la note proposée, faites nous parvenir un **double avec toutes les pièces nécessaires** : elles sont essentielles pour que nous puissions faire valoir vos droits.

F. DENJEAN-DAGA

AVANCEMENT D'ÉCHIENON 2009-2010

CERTIFIÉS - CPE (CLASSE NORMALE) / COPYSY

DISCIPLINE :	CERTIFIÉS	CPE/COPSY
NOM (en capitales) :	NOTE ADMINISTRATIVE 2008-2009 : / 40	NOTE ADMINISTRATIVE 2008-2009
Nom de naissance :	NOTE PÉDAGOGIQUE (avant 1/09/09) : / 60	
Prénoms :	Date de la dernière inspection :	
Date de naissance : / 20	
Établissement :	
Adresse personnelle :	
Téléphone :	
Mail :	
Date d'entrée dans le corps des certifiés :	Date de passage :	
Recopiez les renseignements qui figurent sur votre dernier arrêté de promotion :		
ÉCHELON : Si vous avez été reclassé récemment, précisez le reliquat d'ancienneté mentionné par votre dernier arrêté :		
Si congé ou disponibilité depuis la dernière promotion d'échelon, précisez :		
le type du congé : date de réintération :
début du congé :

joindre le dernier arrêté de promotion, et pour les collègues exerçant en établissement Plan Violence,

J'accepte de fournir au SNES les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière, auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatiques dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi 60/178. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES 46 avenue d'Ivry 75647 PARIS Cedex 13 ou aux sections académiques.

Date : Signature ou NOM et Prénom :

A renvoyer au S3 : SNES, « Enclos des Lys » bât B, 585 rue de l'Aiguelongue, 34090 Montpellier